Bibliothécaires

Catherine LANCHA, bibliothécaire au SCDU Lyon 3, commissaire paritaire sortante, candidate également au CTMESR : *« Avec le SNASUB-FSU, j'ai choisi de continuer à incarner un syndicalisme qui ne renonce pas, un syndicalisme à l'offensive pour défendre et renforcer le service public ».*

Votez pour les candidat(e)s du SNASUB-FSU

Bibliothécaires	
Catherine LANCHA	SCDU Jean Moulin Lyon 3
Christian VIÉRON-LEPOUTRE	SCDU Franche Comté
Anne DE MAUPÉOU	BU du Littoral Côte d'Opale
Céline RIDET	SCDU Aix-Marseille

Grilles indiciaires

Bibliothécaire (grade unique)					
Echelon	Indice brut	INM	Durée moyenne	Durée minimale	Traitement net
1er	379	349	1 an	1 an	1344,51
2e	423	376	2 ans	1 an 6 mois	1448,53
3e	465	407	2 ans	1 an 6 mois	1567,96
4e	510	439	3 ans	2 ans 3 mois	1691,23
5e	550	467	3 ans	2 ans 3 mois	1799,10
6e	593	500	3 ans	2 ans 3 mois	1926,23
7e	616	517	3 ans	2 ans 3 mois	1991,73
8e	659	550	3 ans	2 ans 3 mois	2118,86
9e	701	582	3 ans	2 ans 3 mois	2242,14
10e	750	619	4 ans	3 ans	2384,68
11e	801	658	-	-	2473,29

Primes et indemnités des personnels de catégorie A

Bibliothécaires	Montants annuels de référence	Montants max. (montants moyens x 8)
Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)	1078,73	8629,84
Prime de technicité forfaitaire	1443,84	**Taux inchangé depuis 2000 !**

Conservateurs et Conservateurs généraux	Personnels concernés	Montant moyen annuel	Montant max. annuel
Indemnité spéciale	Conservateurs	4743	7905
	Conservateurs en chef	5692	9486
Prime de rendement	Conservateurs généraux	14 à 22 % du traitement indiciaire annuel	

Améliorer notre formation initiale et continue

Afin d'assurer les missions qui nous sont confiées dans nos établissements, nous devons pouvoir bénéficier des formations spécialisées nécessaires, en adéquation avec la réalité du terrain et les évolutions prévisibles des missions. Les organismes publics doivent proposer une offre de formation continue gratuite afin que nous puissions tous y accéder quelle que soit la situation géographique et financière de nos établissements. La formation initiale à l'ENSSIB, même réduite à 6 mois, doit pouvoir s'effectuer dans des conditions financières acceptables, avec des primes et indemnités prenant en compte le coût des trajets et des doubles loyers.

Pour une refonte de la grille

Les bibliothécaires ne sont pas des “conservateurs low cost”

BIBLIOTHECAIRES

Bibliothécaires, nous sommes des agents de catégorie A recrutés au niveau licence

Le relèvement récent de l’indice terminal de notre corps, qui rétablit simplement la parité avec le premier grade des attachés d’administration, est largement insuffisant pour satisfaire nos exigences de revalorisation.

Avec un seul grade, notre grille indiciaire reste limitée à l’indice brut 801 (INM 658) au lieu de l’indice brut 966 (INM 783) dont bénéficient les corps *« A type »* recrutés au même niveau de qualification : une grille indiciaire qualifiée pudiquement de *« petit A »* !

Christian VIÉRON-LEPOUTRE

Améliorer nos perspectives de carrière

Personnels de catégorie A, mais exclus du cénacle des *« personnels scientifiques »*, parfois techniciens supérieurs, parfois cadres, beaucoup moins nombreux que les BAS ou les conservateurs, notre place n’est pas toujours bien définie dans les établissements. Souvent cantonnés dans des *« responsabilités transversales »* ou des missions *« spécifiques »* qui exigent pourtant une qualification et des compétences équivalentes à celles des conservateurs, nous sommes de plus en plus fréquemment appelés à réaliser les mêmes missions, à assurer les mêmes responsabilités. Mais nous n’avons ni le même salaire, ni les mêmes perspectives de carrière. Nous refusons d’être des *« conservateurs low cost »*, coincés à l’indice sommital de notre corps atypique.

Pour offrir aux bibliothécaires de réelles perspectives de carrière, le SNASUB-FSU revendique la création d’un corps unique en A à trois grades regroupant bibliothécaires, conservateurs et conservateurs généraux et, dans l’immédiat, une refonte de la grille indiciaire qui permette aux bibliothécaires d’accéder à l’indice terminal des corps *« A type »* et une augmentation des possibilités d’accès au corps des conservateurs, ainsi qu’un rythme unique, identique pour tous, d’avancement d’échelon.

Le SNASUB-FSU s’oppose à l’individualisation des rémunérations et revendique le dégel du point d’indice, sa revalorisation et sa réindexation sur les prix, ainsi que la refonte de l’ensemble de la grille indiciaire de la fonction publique et l'intégration des primes et indemnités dans le traitement indiciaire. Il revendique également le maintien de la gestion nationale et du caractère interministériel de la filière bibliothèques.

AVANCEMENT

Devenir conservateur…

Alors que le nombre de promouvables ne cesse d’augmenter, les possibilités de promotion se tarissent : 11 pour 323 en 2006, 6 pour 418 en 2014 (cf. tableau ci-dessous) ! Depuis 2007, il suffit de justifier de dix années de services publics dans les bibliothèques. Le nombre de postulants a donc augmenté alors que, restrictions budgétaires obligent, le nombre des postes mis au concours de conservateur a diminué. Or le nombre de possibilités offertes par liste d’aptitude équivaut à un sixième des recrutements, abondé des détachements !

Pour les bibliothécaires, l’accès au corps des conservateurs constitue l’unique perspective d’évolution de carrière. Dans ce contexte, face à une administration qui tend à exclure des promotions les collègues les plus âgés, les représentants du SNASUB-FSU, qui tiennent compte de l’ensemble de la carrière des agents, défendent prioritairement ces collègues qui ont souvent assumé durant leur carrière des responsabilités qui justifient pleinement qu’ils soient promus.

Pour assurer une gestion transparente des promotions et des mutations, le SNASUB-FSU revendique la mise en place de barèmes. Il faut savoir, par ailleurs, que l’obligation de mobilité, qui dissuadait nombre de collègues de postuler, a disparu de la circulaire unique de gestion BIATSS 2013-2014 et, à partir de 2015, les bibliothécaires promus conservateurs devraient rester dans leur établissement. Si cela se confirme, il faudra que la nouvelle règle du jeu soit largement diffusée auprès des agents et des chefs d’établissements.

Possibilités d’accès au corps des conservateurs

Années	Promouvables	Possibilités	Par ministère
2006	323	11	(7 MESR/4 Culture)
2007	341	11	(8 MESR/3 Culture)
2008	401	10	(7 MESR/3 Culture)
2009	399	10	(7 MESR/3 Culture)
2010	402	8	(6 MESR/2 Culture)
2011	404	8	(6 MESR/2 Culture)
2012	386	7	(5 MESR/2 Culture)
2013	397	7	(5 MESR/2 Culture)
2014	418	6	(5 MESR/1 Culture)

F.S.U.

Avec la FSU, pour le Service Public !